

Journaliste chômeur, un métier d'avenir ?



Ancien de l'Agence télégraphique suisse, démissionnaire après la restructuration et la grève de l'hiver dernier, Alain Meyer, journaliste, vient de fêter ses 51 ans. A la difficulté de retrouver de l'embauche s'ajoute le poids des ans dans une branche qui ne cesse d'évoluer.

Dépeindre et réexpliquer les fondements d'un métier, dont l'avenir est de plus en plus aléatoire, aux différents bureaux liés aux offices du chômage peut épuiser plus d'un journaliste. Je vous rassure, pour avoir endossé ce sacerdoce, il est épuisant. Avis aux futurs journalistes chômeurs du *Matin* et d'ailleurs... armez-vous de patience, soyez didactiques, synthétiques, vulgarisateurs comme jamais, et surtout très calmes à chaque fois que l'on vous demandera d'explicitier les tenants et les aboutissants des menaces qui pèsent sur votre profession. D'autant que journalistes nous le restons, même chômeurs, comme une seconde nature qui ne veut en tout cas pas disparaître.

Il y aurait d'abord eu la solution de facilité permettant a priori d'éviter des tracasseries administratives inutiles :

contacter avant de s'inscrire au chômage un médecin spécialisé dans les troubles post-traumatiques pour qu'il constate les dégâts collatéraux, psychiques et physiques, de la crise que subit la presse de plein fouet. Un toubib m'aurait accordé sans coup férir un traitement et un congé-maladie après le dur combat mené depuis janvier à l'atsl : une grève épuise l'organisme. Le fait de n'avoir été que très peu entendus par nos dirigeants, nos arguments jamais sérieusement pris en compte et catalogués au final de „sauvages“ par certains administrateurs, laissent assurément des traces profondes dans l'organisme.

Comme une vingtaine de mes collègues, j'ai décidé de quitter l'Agence télégraphique suisse de mon plein gré pour n'avoir plus à ressentir la désagréable impression d'engraisser nos fossoyeurs de patrons. Mais si vous décidez vous-même de lâcher prise, même sous le couvert d'une forme de résistance, il faut vous attendre à le payer cash et doublement. Du point de vue du chômage, votre cas est suspect. Vous avez rompu le contrat de travail, mécontent apparemment du climat qui règne aujourd'hui dans plusieurs rédactions de Suisse romande.

J'ai joué au brave soldat en biffant l'option médecin. Et c'est ainsi que ma nouvelle vie de journaliste chômeur a débuté le 1er juin, date coïncidant étrangement avec mon apéro de départ. Pas le temps de se retourner que l'on est catapulté dans l'autre monde : des formulaires à remplir où l'on vous demande plusieurs fois de résumer les motifs qui vous ont poussé à prendre la poudre d'escampette. Si le ton utilisé par les différents employés de l'Office régional de placement (ORP) que j'ai pu croiser a toujours été courtois et bienveillant, la condition de chômeur reste humiliante. Impossible également d'en vouloir aux préposés dudit office de ne pas saisir tout de suite la portée éminemment politique de la décision de dire non à l'incurie d'un éditeur comme Tamedia, dont les méthodes expéditives et brutales ont encore été accentuées lors de la grève chez nos confrères du Matin,

de la Tribune de Genève et de 24 Heures. L'abandon de poste était finalement la seule réponse digne de ce nom.

Certains de mes ex-confrères de l'ats ont retrouvé du travail dans la branche, d'autres ont déjà abandonné le métier, dégoûtés par les pratiques en cours, d'autres enfin ont repris une formation dans un autre domaine.

Pratiquement deux mois de pénalités ou de suspension d'allocations chômage, c'est le prix que j'ai dû payer pour mon „acte de courage“. De plus, j'ai commis l'erreur fatale de rechercher de l'embauche avant d'avoir officiellement envoyé ma lettre de démission, ce qui ne se fait pas, alors même que la situation à l'ats à fin février était déjà connue de tous. Cette prévoyance ne m'a pas rapporté un kopeck, au contraire. Toutes les tentatives de retrouver une place dans les semaines précédant ma démission ont compté pour beurre. Ne sont comptabilisées par la caisse du chômage que les recherches d'emploi effectuées durant la période de dédite, soit entre l'annonce de votre départ ou de votre licenciement et le dernier jour effectif de votre contrat. Un conseil aux anciens du journal Le Matin : concentrez-vous principalement sur cette période transitoire pour éviter toute mauvaise surprise.

Une réponse cinglante m'a été apportée un matin de juillet via un courrier de ma caisse, Economie bernoise (beco). L'argument selon lequel la presse romande traverse aujourd'hui une crise sans précédent pour justifier mon démarchage anticipé n'a pas été retenu. Loin s'en faut. Même sort réservé au fait qu'il devient très difficile pour des journalistes de plus de 50 ans de „se recaser“ et que peu d'annonces leur tendent les bras. Mes explications n'ont pas pesé lourd dans la balance. „Monsieur, vos arguments ne peuvent pas être retenus comme motifs valables au sens de la loi sur l'assurance-chômage“. Le couperet est tombé sans rémission : „neuf jours de suspension d'indemnité pour insuffisance de recherches d'emploi précédant le début de

vos droit au chômage". A cela se sont ajoutés 18 jours pour avoir démissionné, jugé comme une faute de gravité moyenne par l'ORP, et 5 jours d'attente. Total : 32 jours privés de revenu.

Quant au nombre de paraphes à fournir chaque mois à mon conseiller, trois critères* ont été pris en compte pour le définir : la situation sur le marché du travail en tenant compte de la qualification du demandeur, sa situation personnelle (âge, santé, charge financière, situation familiale, circonstances du licenciement). Enfin, les compétences linguistiques du demandeur servent également à fixer le quota de signatures à dénicher. Pour vous faire une idée : 51 ans, en bonne santé, sans charge financière excessive mais ayant le tort de travailler dans une branche dont l'avenir est incertain, j'ai finalement écopé d'un quota de quatre signatures à fournir par mois.

Ensuite intervient l'épreuve douloureuse de l'épluchage des petites annonces. Et le constat est amer. Dans cette quête du Graal, les places de journalistes se font de plus en plus rares, a fortiori en Suisse romande. Reflet d'un métier en perdition ou/et de sa transformation en profondeur, la plupart des annonces concerne les nouveaux métiers du web (rédacteur online principalement). Dans la majorité de celles-ci, l'accent est mis dès le départ sur les connaissances techniques de l'individu, à qui l'on demande en priorité de produire du contenu et de le faire suivre en version abrégée sur l'ensemble des réseaux sociaux. L'usage et l'impact du tweet doivent être assurés. A se demander si le président américain Donald Trump n'a pas lancé une mode, au point d'en constituer une marche à suivre pour l'ensemble de la presse mondiale.

Le digital a gagné et le rétrécissement de l'information est une réalité bien difficile à avaler pour ceux d'entre nous qui avons appris à mettre une information en contexte, à la décrypter, à en saisir les enjeux. En revanche, si vous

êtes doué pour „couper“ des vidéos et fort habile avec l'application Photoshop, les chances d'emporter la mise sont bien réelles. Nous appelions à l'époque ce métier „monteur“ et il était dévoué aux médias télévisuels. Des „editors“ (in english) sont maintenant recherchés pour mettre en forme, hiérarchiser (tout de même) et vendre un contenu à la vitesse de l'éclair. Le bagage analytique du journaliste aguerri et sa façon d'appréhender une matière ne sont malheureusement plus que d'un secours très restreint.

Autre dérive observée plutôt en Suisse alémanique la recherche systématique par plusieurs éditeurs, Tamedia en tête, mais aussi par plusieurs médias régionaux (radios et TV) de... „pratikanter“ (stagiaire). Ce statut pour le moins bancal est devenu la source d'un malentendu qu'il va bien falloir un jour démêler. Là où le stagiaire, dans le sens où nous l'entendions il y a encore peu, était engagé avec un contrat de deux ans durant lesquels l'aspirant(e) journaliste allait apprendre son métier au sein d'une entreprise de presse en suivant parallèlement les cours du Centre de formation au journalisme et aux médias à Lausanne ou du MAZ à Lucerne, il lui est aujourd'hui demandé d'être malléable, corvéable et finalement jetable, selon les lois du marché. Outre-Sarine, les contrats sont parfois limités à quelques mois seulement. Une façon pour certains éditeurs de boucher les trous à peu de frais.

Autre débouché pour le journaliste chômeur : le publi-reportage. Toujours plus d'entreprises font appel à des plumes pour vendre élégamment leurs produits. Nombre d'adeptes du „storytelling“, des communicants, sont recherchés dans les petites annonces. Sans compter les postes de porte-parole dans le privé ou dans l'administration. Enfin, et pour bien comprendre que l'époque a changé de cap, le langage utilisé pour attirer les nouveaux journalistes adeptes du numérique est bourré d'anglicismes, à en faire mal aux yeux. Certaines annonces en deviennent illisibles. Un charabia dont

seuls les forçats de la data science connaissent les arcanes : Content Manager, Digital Analyst, j'en passe et des meilleures. En mon âme et conscience, j'ai finalement décidé de relever un défi un peu dingue et surtout à contre-courant de l'époque : continuer d'écrire des piges, même payées en dessous des barèmes, mais uniquement pour des journaux sur papier. Je m'en remets à Dame Soleil pour la suite.

*Informations fournies par M. Beat Wolf, collaborateur scientifique à Economie bernoise (beco)

Alain Meyer, Journaliste et activiste culturel a notamment participé à la création du Bikini Test à la Chaux-de-Fonds